Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-212203764-20261008-20261209-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2026-12-09

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 16
votants : 19

Séance du 8 octobre 2026

OBJET : Local du club des jeunes : devis alarme incendie - évacuation

L'an deux mil vingt-six, le huit octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 30septembre 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. JEGLOT B, FOULFOIN F, PERENNEZ G, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, PASCO G, LE BORGNE PY, FRABOULET C, ROUXEL D, CLEZIO P, RAFFRAY Y, QUERO S, LE CAER S, LE BONNIEC V.

Absents excusés : LE BOUFFOS R. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
TRENY C. qui a donné pouvoir à JEGLOT B.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LE CAER S.

Secrétaire de séance : BOIZARD L.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de SERFO d'un montant de 842 € HT pour la fourniture et la pose d'une alarme incendie évacuation pour le local du club des jeunes.

La dépense sera mandatée en section d'investissement.

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 13 octobre 2026

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor